



La classe exceptionnelle

Pour tout savoir sur la Classe Exceptionnelle

Mardi 19 décembre 2017 - 9h / 17h

Lycée Thiers - Marseille

Réservé aux syndiqués du SNES-FSU

La revalorisation des carrières des professeurs, communément appelée PPCR, du nom du protocole signé par la FSU en septembre 2015, a créé à compter du 1^{er} septembre 2017, pour chaque corps, un nouveau débouché de carrière à l'issue de la hors-classe, sous la forme d'un nouveau grade, *la classe exceptionnelle*. La classe exceptionnelle est contingentée : à terme, en 2024, elle représentera 10 % de chaque corps.

Le nouveau pouvoir politique issu des élections du printemps 2017 ayant fait le choix de réduire les recettes de l'État de 4 milliards, en supprimant l'Impôt sur la Fortune, il réalise en contrepartie des économies sur la masse salariale des fonctionnaires, en particulier en reportant certains éléments de la revalorisation PPCR, dont le coût a été estimé par la Cour des Comptes à 4 milliards d'euros justement. Ces reports ne concernent pas la classe exceptionnelle.

La classe exceptionnelle est bien ouverte depuis le 1^{er} septembre 2017 et une campagne de promotion à titre rétroactif va avoir lieu. Mais l'élaboration des textes a pris du retard. En attendant de connaître les modalités techniques de candidature (dates de candidature, pièces à fournir, éléments de barème ...), les collègues en fin de hors-classe peuvent commencer à récolter les documents qui pourraient leur être utiles pour candidater, en particulier les arrêtés d'affectation ou les bulletins de paye qui pourraient attester d'une période de 8 ans en Education Prioritaire.

Sans attendre, nous invitons les collègues concernés à s'inscrire au stage de présentation de la classe exceptionnelle que le SNES-FSU Aix-Marseille organise à leur attention.

Ce stage est strictement réservé aux adhérents du SNES-FSU à jour de leur cotisation.

Il sera animé par Xavier Marand, secrétaire général adjoint du SNES-FSU et négociateur du SNES-FSU au Ministère sur ce sujet.

Le stage se déroulera mardi 19 décembre 2017 de 9 h à 17 h au Lycée Thiers de Marseille.

Il est donc demandé aux collègues qui souhaitent participer à ce stage de déposer leur demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration de leur établissement avant le 19 novembre 2017 (modèle à télécharger [ici](#)), et de se préinscrire auprès du SNES-FSU Aix-Marseille en cliquant [ici](#), cette préinscription ayant pour objet de faciliter l'organisation du stage et de permettre l'accès des stagiaires à l'établissement.